La concertation, mode d'emploi

Moment d'échange et de dialogue, la concertation a pour objectif d'informer, de recueillir les remarques et suggestions de tous sur le projet. Elle se tiendra du 10 janvier au 15 février 2012 à travers sept réunions publiques dans l'Oise et le Val-d'Oise.

Comment vous informer sur le projet MAGEO ? En consultant des documents mis à disposition en mairies et dans les salles de réunion publique (dossier de présentation, plaquette) et en vous connectant sur le site Internet : www.mageo-concertation.fr

Comment vous exprimer sur le projet ?

- En posant vos questions au maître d'ouvrage lors des réunions publiques.
- En déposant votre question sur le formulaire de contact mis en ligne sur le site Internet www.mageo-concertation.fr
- Par courrier à VNF / STVE – Projet MAGEO – 24, quai d'Austerlitz – 75013 Paris
- Par la rédaction de cahier d'acteurs, réservés aux collectivités, associations, groupes d'élus, syndicats…

Le saviez-vous ?

La concertation sera menée par VNF sous l'égide d'un **GARANT**, Monsieur Henri Watissée, nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP). Personnalité indépendante, il veille au bon déroulement de la concertation, s'assure de la transparence de l'information et de l'expression de la diversité des avis. À l'issue de la concertation, le garant rédige un rapport qu'il transmet à la CNDP, qui sera rendu public et joint au dossier d'enquête publique.

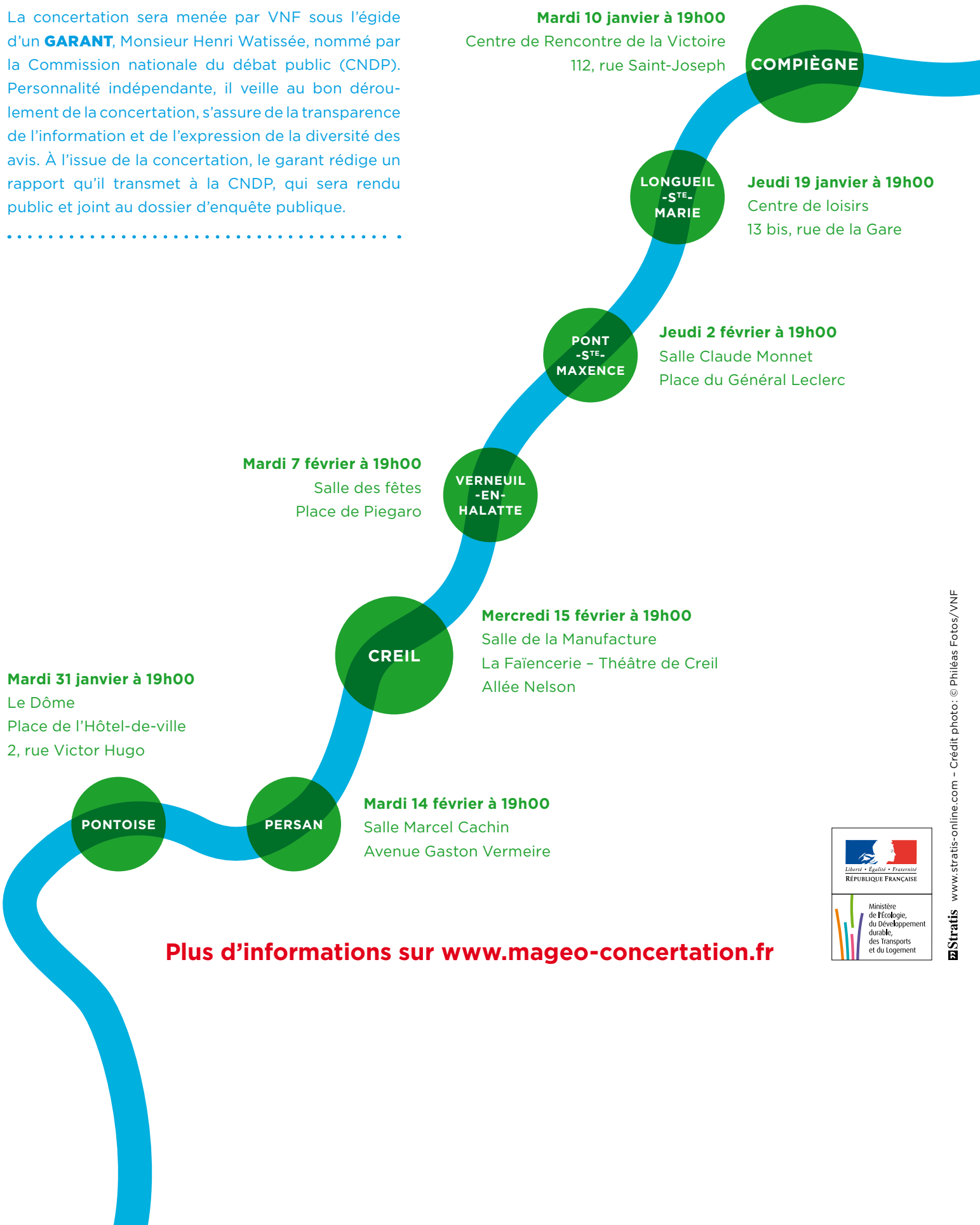

Plus d'informations sur www.mageo-concertation.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Stratis www.stratis-online.com – Crédit photo : © Philéas Fotos/VNF